Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20241127-D2024-219-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 27/11/2024
Notification : 27/11/2024

DÉCISION
PORTANT MODIFICATION DE LA REGIE RECETTES ET D'AVANCES
MEDIATHEQUE DE L'ODYSSEE
7.1 - Décisions budgétaires

GS/DI/CM/KD
N°D2024-219

Le Président de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux,

Vu *les statuts de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux tels qu'approuvés par arrêté inter préfectoral n° DRCL-BLE-2024278-0001 du 04 octobre 2024,*
Vu *le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-9, L. 5211-10 et L. 5216-1 et suivants,*
Vu *les articles R.1617-1 à R1617-18 du Code général des collectivités territoriales relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités locales et des établissement publics locaux,*
Vu *le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,*
Vu *le décret n°2022-1605 du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance n°2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives aux comptables publics,*
Vu *le n°13 de la délibération n°2021-075 B du Conseil communautaire du 12 avril 2021 portant délégation d'attribution au Président pour créer et modifier les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services communautaires,*
Vu *l'arrêté n° A2014/368 du 14 janvier 2014 portant création de la régie de recettes et d'avances Médiathèque l'Odyssée auprès du Pôle Culture et Tourisme de la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux,*
VU l'arrêté n°A2014/369 du 14 janvier 2014 portant nomination d'un régisseur titulaire et de mandataires suppléants de la régie de recettes et d'avances Médiathèque de l'Odyssée,
Vu *l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 05 novembre 2024,*

Considérant qu'il convient de modifier le montant du fonds de caisse du fait de l'affluence du public,

4 rue de Châteaudun ▪ BP 20159 ▪ 28103 DREUX cedex
Tel. 02 37 64 82 00
WWW.DREUX-AGGLOMERATION.FR

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20241127-D2024-219-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 27/11/2024
Notification : 27/11/2024

DÉCIDE

ARTICLE 1 : DE MODIFIER l'article 12 de l'arrêté n°A2014/368 du 14 janvier 2014 comme suit :
Un fonds de caisse d'un montant de 2 000 € est mis à disposition du régisseur.

ARTICLE 2 : DE LAISSER inchangées les autres dispositions de l'arrêté n° A2014/368 du 14 janvier 2014.

ARTICLE 3 : D'INFORMER que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité. Un recours administratif adressé au Président dans le délai de recours contentieux interrompt ce dernier pendant un délai de deux mois.

Fait à Dreux, le 27 NOV. 2024

Le Président



Gérard SOURISSEAU

Acte publié électroniquement sur le site internet de la collectivité le : 27 NOV. 2024